## Fiche synthèse Mémoire - Projet de Politique métropolitaine d'habitation

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Organisme :** | Table de Groupes de femmes de Montréal | **Nº de réf. :** | **CHCS-01-039** |
| **Représentant :** | Marie-Eve Desroches, chargée de projet femmes et rapport à la ville | **Nbre de pages :** | Rapport transmis<br>75 pages |
| **Date :** | 22 août 2022 | **Avec résumé :** | Oui |

**Synthèse des informations du mémoire**

**Description de l'organisme**

La Table des groupes de femmes de Montréal est un regroupement régional de concertation incorporé en mars 1996. Il a pour mission de promouvoir et de défendre les droits des femmes dans une perspective féministe d'égalité entre les sexes et entre les femmes. Notre membrariat, composé d'une cinquantaine de groupes, essentiellement des groupes de femmes locaux et des comités femmes issus de syndicats et de groupes communautaires et sociaux, constitue l'une des grandes forces de la Table. La pluralité et la multisectorialité de la Table donnent accès à des expériences, préoccupations et analyses diversifiées.

**Résumé du mémoire**

**Commentaires généraux :**

- La Table note l'absence d'une analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) dans le projet de PMH. L'ADS+ permet de prendre en compte les réalités et besoins complexes des personnes ainsi que des effets distincts d'une initiative selon le sexe et un ensemble de motifs de discrimination qui se combinent et intensifient les effets des exclusions (ex. âge, teint de peau, condition sociale). Cette perspective qui vise à prévenir et réduire les inégalités est, par ailleurs, adoptée par certaines municipalités, dont la Ville de Montréal.
- La Table n'a pas eu le temps d'analyser et de commenter en détail le projet de Politique mais transmet à la CHCS sa plus récente ADS+ du logement à Montréal publié en décembre dernier. Lors de sa participation à l'une des séances de consultation, leur représentante fera des liens avec orientations et pistes d'action du projet de PHM.

**Recommandations spécifiques :**

Le rapport d'analyse de la Table comprend 36 recommandations qui touchent 7 axes :

<u>Agir pour préserver les logements locatifs abordables</u>

1. Que les gouvernements mettent en place un registre public des loyers afin d'éviter les hausses abusives.
2. Que les gouvernements mettent en place un contrôle obligatoire et universel des loyers, et non uniquement des recommandations de hausse.
3. Que les gouvernements interdisent les reprises et évictions lorsque le taux d'inoccupation est inférieur à 3 %.
4. Que le Tribunal administratif du logement assure un contrôle des reprises et évictions pour assurer leur bien-fondé, au lieu de laisser aux locataires la charge de contester.

<u>Assurer le droit au logement des Montréalaises</u>

5. Que les gouvernements reconnaissent le droit au logement de l'ensemble des habitant·es et développent des stratégies incluant des moyens concrets pour assurer ce droit.
6. Que les municipalités se dotent de personnes agentes de milieu pour prévenir les situations de violence envers les femmes locataires.

| | |
|---|---|
| | 7. Que les municipalités assurent la parité dans les postes liés à l'inspection à la salubrité afin de faciliter le contact avec les femmes locataires.<br>8. Que les municipalités se dotent d'interprètes lors de la prestation de services offerts par la Ville, notamment durant les inspections de logement.<br>9. Que les municipalités appuient le développement de services culturellement adaptés aux femmes inuites ou membres des Premières Nations.<br>10. Que les gouvernements mettent en place des mesures pour prévenir et combattre le harcèlement et toutes les autres formes de violences vécues par les femmes dans leur logement, qu'il soit social, communautaire ou privé.<br><br><u>Améliorer le soutien offert aux femmes en difficulté</u><br>11. Que les gouvernements et institutions intègrent une réelle analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) de façon systématique dans l'ensemble des mesures en itinérance, et ce, en intégrant l'expertise des groupes de femmes en première ligne.<br>12. Que les gouvernements établissent des solutions pérennes qui s'appuient sur les ressources existantes, par opposition aux mesures d'urgence à répétition.<br>13. Que les gouvernements intègrent des moyens qui vont au-delà de l'hébergement et du logement pour réellement prévenir l'itinérance (hausse du salaire minimum, augmentation des prestations d'aide sociale, prévention de la violence, accès aux soins de santé mentale, etc.) dans les stratégies de lutte à l'itinérance.<br>14. Que les gouvernements soutiennent la création de nouvelles ressources pouvant venir en aide à des populations mal desservies, notamment des ressources d'hébergement universellement accessibles et à haut seuil d'inclusion (ex. : travailleuses du sexe, usagères de drogues, personnes ayant un animal de compagnie).<br>15. Que les gouvernements créent une aide financière pour les femmes qui quittent une maison d'hébergement afin de leur permettre de s'installer dans un nouveau logement.<br>16. Que les gouvernements mettent en place un guichet unique pour accéder aux logements accessibles, adaptables et adaptés.<br><br><u>Soutenir les groupes qui œuvrent auprès des femmes en difficulté</u><br>17. Que les gouvernements reconnaissent le travail indispensable des organismes communautaires qui soutiennent les femmes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, et augmentent le financement de ces organismes pour leur permettre de remplir adéquatement leur mission.<br>18. Que les gouvernements soutiennent le développement et la pérennisation des maisons d'hébergement pour femmes non mixtes et à échelle humaine en finançant l'ensemble des lits et en offrant des subventions qui permettent de bonnes conditions de travail.<br>19. Que les gouvernements financent les organisations désirant offrir du soutien post-hébergement pour assurer une continuité dans le soutien auprès des femmes.<br>20. Que les gouvernements mettent sur pied des subventions pour soutenir les organisations désirant améliorer l'accessibilité et l'inclusivité de leurs locaux et services.<br>21. Que les municipalités mettent sur pied une subvention pour soutenir les organisations désirant offrir un service d'accompagnement à la recherche de logement.<br><br><u>Améliorer l'offre de logements sociaux</u><br>22. Que les gouvernements soutiennent le développement de projets de logements sociaux et communautaires qui répondent aux besoins des femmes dans toute leur diversité afin qu'elles puissent choisir un milieu qui leur convient. |

| | |
|---|---|
| | 23. Que les gouvernements réservent le tiers des budgets pour le logement social et communautaire à des projets destinés aux femmes et à leur famille.<br>24. Que les gouvernements réservent des unités de logements sociaux et communautaires à des projets destinés aux populations particulièrement mal logées, notamment les Autochtones, les personnes en situation de handicap et les personnes issues de l'immigration.<br>25. Que les gouvernements s'engagent à soutenir le développement d'au moins 23 000 logements sociaux au cours des cinq prochaines années.<br>26. Que les villes achètent des terrains et des bâtiments vacants pour des projets de logements sociaux.<br>27. Que le financement pour le logement social comprenne des sommes suffisantes pour offrir des espaces communautaires offrant du soutien culturellement adapté.<br><br><u>Améliorer l'accessibilité et l'inclusivité des logements sociaux</u><br>28. Que les gouvernements mettent sur pied des subventions pour soutenir les organisations désirant améliorer l'accessibilité et l'inclusivité de leurs logements, ou encore offrir des services culturellement adaptés.<br>29. Que les gouvernements établissent un plan d'action afin que l'ensemble des logements sociaux et communautaires soit accessible et adaptable pour les personnes à mobilité réduite.<br>30. Que les gouvernements établissent des normes de construction basées sur les principes d'accessibilité universelle et allant au-delà des normes du Code de construction du Québec, et que ces normes soient utilisées dans les projets de construction réalisés sur des terrains municipaux.<br>31. Que les gouvernements reconnaissent le droit au logement des personnes sans statut, et ainsi leur donnent accès au Programme de supplément au loyer.<br>32. Que les gouvernements élargissent les critères d'admissibilité au logement social afin d'accorder une place prioritaire à toutes les femmes qui quittent un contexte de violence, peu importe leur lieu de résidence actuel.<br>33. Que les gouvernements travaillent avec les actrices et les acteurs du milieu à organiser des journées de formation sur l'ADS+, les violences sexuelles, le colonialisme, le racisme systémique et l'accessibilité universelle pour les fonctionnaires ainsi que les actrices et les acteurs de l'habitation sociale et privée (ex. : promotion immobilière, groupes de ressources techniques, groupes porteurs, constructeurs et constructrices, architectes).<br>34. Que l'on réforme la procédure d'attribution pour un logement social afin d'en rendre l'accès plus simple et plus rapide.<br><br><u>Soutenir les groupes qui offrent du logement social</u><br>35. Que les municipalités exemptent l'ensemble des logements sociaux et communautaires des taxes foncières.<br>36. Que les gouvernements rehaussent le financement du soutien communautaire en logement social selon les besoins des organisations. |
| **Suggestions de commentaires et questions** | La remercier d'avoir partagé l'analyse très étoffée réalisée par son organisme et d'attirer notre attention sur les répercussions de la crise du logement et des conditions d'habitation sur les femmes Montréalaises. |

## Fiche synthèse Mémoire - Projet de Politique métropolitaine d'habitation

| | | |
|---|---|---|
| | **Point sur lequel nous aimerions revenir :**<br><br>Dans votre mémoire, vous notez l'absence d'une ADS+ dans le projet de politique. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur ce processus d'analyse? Quelle serait la meilleure manière de l'utiliser à cette étape-ci pour bonifier la future politique? | |
| **Préparé par :** | Geneviève Lapointe | **Date :** 6 septembre 2022 |